

RAPPORT N° 497 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 22 JUIN 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 14 au 21 juin 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, quatre (4) personnes ont été assassinées dans la province de Cibitoke et en mairie de Bujumbura.

Le rapport signale également l'arrestation arbitraire d'un (1) prêtre par des agents du Service national de renseignement (SNR) dans la province de Rumonge, ainsi que l'enlèvement de deux (2) personnes en mairie de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le lundi 16 juin 2025, dans l'après-midi, un militaire en uniforme, armé d'un fusil de type Kalachnikov, a assassiné par balles, tirées à bout portant en plein cœur, une jeune agente de transfert d'argent de Lumicash, Chantal Nizigiyimana, au quartier Gikungu, zone Gihosha, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon les témoignages des résidents de Gikungu, l'individu, dont l'identité reste inconnue, s'est présenté à Chantal Nizigiyimana, originaire de la colline Mugozi, commune et province de Bururi, et résidant à Gikungu, pour lui demander un dépôt sur son compte. Prétextant avoir oublié son argent à son domicile situé dans le même quartier, il a demandé à la jeune fille de l'y accompagner afin de procéder au remboursement.

Arrivés dans un champ de manioc, le militaire a abattu Chantal Nizigiyimana de plusieurs balles en plein cœur, la tuant sur le coup. Il a ensuite pris la fuite après avoir volé deux téléphones portables de la victime, ainsi qu'une somme d'argent non

encore déterminée. Le corps a été évacué à la morgue sur décision des autorités administratives et sécuritaires, intervenues après la commission du crime.

SOS-Torture Burundi exhorte les autorités compétentes à diligenter une enquête rapide, impartiale et approfondie afin d'identifier, d'arrêter et de traduire en justice l'auteur de ce crime, conformément à la loi.

- Le mercredi 18 juin 2025, dans l'après-midi, aux environs de 13 heures, le corps sans vie du policier Obed Niyonkuru (voir photo ci-dessous) a été retrouvé à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles, situé dans la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, après une semaine de disparition forcée.



Selon les membres de sa famille, Obed Niyonkuru, originaire de la colline Kirasira, commune de Butezi, province de Ruyigi, s'était présenté à son poste de travail comme à l'accoutumée le jour de sa disparition, le mercredi 11 juin 2025. Vers 9 heures du matin, il avait contacté son épouse pour lui demander un soutien financier

afin de subvenir à ses besoins. Celle-ci lui a promis de lui envoyer l'argent en fin de journée. Vers 15 heures, elle a effectué le transfert et a tenté de l'appeler pour l'en informer, sans succès. Elle a continué à le joindre à plusieurs reprises, sans réponse. Aux environs de 20 heures, son téléphone était déjà éteint.

Sa famille a entrepris des recherches dès le lendemain, sans résultat, notamment à son poste de travail, à son domicile situé dans le camp de police de Buyenzi, ainsi que dans plusieurs cachots de la ville de Bujumbura.

SOS-Torture Burundi exhorte l'administration de l'hôpital Prince Régent Charles à clarifier les circonstances dans lesquelles le corps d'Obed Niyonkuru a été transféré à la morgue, notamment l'identité des personnes l'y ayant conduit.

L'organisation appelle par ailleurs à l'ouverture d'une enquête rigoureuse, impartiale et indépendante afin de faire toute la lumière sur les circonstances de la mort d'Obed Niyonkuru, d'identifier les responsables présumés et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le jeudi 19 juin 2025, dans la matinée, les corps sans vie de deux jeunes Imbonerakure, Karenzo Nsanzamahoro et Claude Butoyi, ont été découverts sur les rives de la rivière Ruhwa, au pied de la colline Nyamakarabo, commune de Mugina, dans la province de Cibitoke, à la frontière avec le Rwanda.

Selon des témoins oculaires, les corps présentaient des signes évidents de violence, laissant supposer qu'ils ont été tués à coups de bâton. Les victimes auraient été interceptées par des individus non identifiés alors qu'elles tentaient de faire passer illégalement environ 80 kg de café vers le Rwanda.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête rigoureuse, impartiale et approfondie afin d'élucider les circonstances du double meurtre, d'identifier les auteurs et de les traduire en justice, conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Le dimanche 15 juin 2025, dans la matinée, des agents du Service national de renseignement (SNR) ont procédé à l'arrestation de l'Abbé Paul Butoyi, curé de la paroisse Cœur Immaculé de Marie de Mutumba, juste après une messe qu'il venait de célébrer à la succursale catholique de Gitaza, commune de Muhuta, province de Rumonge. Il a ensuite été conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, l'Abbé Paul Butoyi (voir photo ci-dessous) aurait été interpellé en raison de propos tenus lors de son homélie, au cours de laquelle il aurait critiqué le déroulement des élections législatives et communales du 5 juin 2025. Toutefois, selon plusieurs fidèles présents à la célébration, le prêtre s'était plutôt exprimé contre les divisions ethniques persistantes au sein de la société burundaise, qu'il a qualifiées de « merdes ».



D'après des sources concordantes, l'abbé Paul Butoyi aurait été conduit au cachot du quartier général du SNR à Bujumbura.

SOS-Torture Burundi a appris qu'il a été libéré le lendemain, le 16 juin dans l'après-midi, après avoir passé une journée en détention arbitraire.

3. Cas d'enlèvements ou disparitions forcées

- Le mercredi 18 juin 2025, aux environs de 16 heures, des agents de la police militaire (PM) ont enlevé Maître Bonfils Kaneza, 37 ans, avocat, marié et père de deux enfants, à proximité du siège du Service national de renseignement (SNR), dans la zone Rohero, commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura. Il a été conduit à bord d'un véhicule militaire vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Me Bonfils Kaneza, originaire du quartier Musaga, se trouvait à bord d'un taxi lorsque celui-ci a été intercepté sur l'avenue Ngozi par un véhicule pick-up de la police militaire. Des militaires lourdement armés sont alors descendus du véhicule, l'ont extirpé de force du taxi, l'ont roué de coups, puis l'ont embarqué de manière brutale à bord de leur véhicule.

SOS-Torture Burundi a appris que Me Bonfils Kaneza a été libéré le soir même, à la tombée de la nuit, sans que les raisons de son enlèvement ne soient communiquées.

- Le mercredi 18 juin 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 15 heures, des agents de la Police nationale du Burundi (PNB) ont enlevé un homme connu sous le nom d'Innocent Ndayizeye, 38 ans, au quartier Nyabagere, zone Gihosha, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura. Il a été embarqué de force à bord d'un véhicule pick-up de la PNB, puis conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Innocent Ndayizeye se trouvait devant une boutique, près d'un bar-restaurant connu sous le nom de « Resto Fungus chez Lénine », dans une localité appelée « Kumatafari », lorsque le véhicule s'est arrêté devant lui. Soudain, six policiers en sont descendus, se sont rués sur lui et l'ont violemment projeté à l'arrière du véhicule, avant de repartir précipitamment.

D'après les membres de sa famille, le sort d'Innocent Ndayizeye demeure incertain et son téléphone est éteint depuis son enlèvement.

SOS-Torture Burundi exprime sa vive préoccupation face à la recrudescence des enlèvements opérés par des agents des forces de l'ordre et appelle les autorités policières à révéler sans délai le lieu de détention et le motif de l'arrestation d'Innocent Ndayizeye.

En conclusion, les cas documentés cette semaine par SOS-Torture Burundi illustrent une recrudescence préoccupante des violations graves des droits humains, notamment les assassinats ciblés, les disparitions forcées, les enlèvements arbitraires et les atteintes à la liberté des religieux, juristes et simples citoyens. Ces actes sont majoritairement perpétrés par des agents de l'État ou des corps de sécurité, souvent dans une totale impunité.

Cette situation reflète une détérioration persistante de l'État de droit et une instrumentalisation des institutions sécuritaires à des fins de répression politique, au mépris des garanties constitutionnelles et des engagements internationaux du Burundi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.